

Nouvelle réglementation caisses enregistreuses le 20 novembre au Bois Plage en Ré

lundi 20 novembre 2017, par [lpe](#)

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels de caisse permettant la dissimulation de recettes, la loi de finances pour 2016 instaure l'obligation à partir de 2018 pour les commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA d'enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisés et certifiés.

A cet effet, et face à l'inquiétude exprimée par de nombreux adhérents, le club d'entreprises de l'Ile de Ré, organise une réunion d'information sur cette réglementation avec le concours de la société ACS (Atlantique Caisses Systèmes).

Le lundi 20 novembre 2017 à partir de 18h30 salle des Eridolles, rue des Barjottes au Bois Plage en Ré.

Inscription : contact@re-entreprises.com
www.re-entreprises.com